

FINANCES

La trésorerie d'Aubagne devient le service de gestion comptable

A partir du 1er janvier 2021, la trésorerie d'Aubagne devient le service de gestion comptable (SGC) d'Aubagne, au périmètre géographique étendu.

Publié le 07 janvier 2021

 DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

**À partir du
1^{er} janvier 2021**

**La Trésorerie d'Aubagne devient
le service de gestion comptable
(SGC) d'Aubagne**

**Tous vos services en ligne
7/7j et 24/24h**

impots.gouv.fr

Rubrique **CONTACT** :
par message, téléphone, rendez-vous...

Vos factures locales (cantines, crèches...) relèvent :
du service de gestion comptable de Aubagne (ex-trésorerie)

Annuaire officiel

   

 

Ce service restera implanté à la même adresse et les habitants d'Aubagne, usagers particuliers qui dépendaient de la trésorerie d'Aubagne pour les questions relevant du secteur public local (paiement des factures de cantines, crèches...) continueront à relever du SGC d'Aubagne. Le transfert des dossiers sera automatique, sans action nécessaire de la part des usagers.

Différents canaux modernes sont disponibles pour contacter les services compétents des Finances publiques en fonction des besoins et réaliser ses démarches administratives :

- le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/> permet de poser une question, faire une réclamation, déclarer ses revenus, payer ses impôts, une amende ou des services publics locaux, acheter un timbre fiscal ou encore trouver des réponses aux questions les plus courantes
- un numéro national unique : 0809 401 401 permet de contacter directement des agents des Finances publiques de 08h30 à 19h
- des rendez-vous peuvent être pris sur le site [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), par appel téléphonique ou au guichet du SCG d'Aubagne
- les usagers peuvent payer leurs créances fiscales chez des buralistes agréés (impôts, amendes.....) : <https://www.impots.gouv.fr/portail/node/13422>
- des points de contact implantés dans le département délivrent une offre de proximité pour accompagner les usagers dans leurs démarches administratives et fiscales. Les usagers peuvent ainsi se rendre dans les accueils de proximité (Maison de Services au Public, France Services ou accueils en mairie)